

**Ateliers de la Vulnérabilité
Lancement de la concertation Plan Climat
*Jeudi 21 Octobre 2010***

Discours du Président Eugène Caselli

Ces ateliers de la vulnérabilité, Mesdames et Messieurs, sont l'occasion pour la communauté urbaine Marseille Provence Métropole de lancer son plan Climat communautaire.

La législation issue du Grenelle de l'environnement, vous le savez, a reconnu aux collectivités territoriales un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. Au-delà de 50 000 habitants, elles sont tenues d'élaborer un plan climat énergie avant fin 2012, dans le double but de diminuer la contribution de leur territoire au changement climatique et d'en anticiper les impacts.

Chez nous, les conséquences prévisibles du changement climatique si nos pratiques ne sont pas sérieusement revues et corrigées en matière d'émission de gaz à effets de serre, même sans verser dans le catastrophisme, sont suffisamment inquiétantes pour que l'on s'active sans plus tarder à mobiliser les volontés et les énergies. La perspective de connaître, une année sur deux, un été aussi caniculaire que celui de 2003 ne peut séduire personne. Une hausse de la température moyenne aurait un impact sérieux sur les maladies et leur gravité, surtout si on y ajoute la pollution de l'air. Elle toucherait les ressources en eau, fragiliserait la végétation vulnérable aux incendies et agirait sur la biodiversité et l'agriculture.

Des 35 collectivités concernées par les lois du Grenelle de l'environnement dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille Provence Métropole a été la première à voter le principe d'un plan Climat qui couvrirait l'ensemble du territoire des dix-huit communes qui forment notre communauté. L'objectif final en est fixé : placer la question du réchauffement climatique au cœur des politiques et actions de MPM, afin d'en limiter l'impact sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'élaboration du plan Climat doit aussi nous permettre d'estimer et d'analyser la vulnérabilité de notre territoire aux effets du changement climatique. De même convient-il de dresser un bilan carbone, à la fois de MPM et de ses services, et également de la totalité du territoire.

Dans ce but, MPM a commencé d'établir le profil climat de son territoire. Il s'agit d'avoir une vision globale des enjeux du changement climatique et des leviers d'action à notre disposition. Pour cela, il est procédé à l'identification des acteurs clés et de leurs actions en lien avec le changement climatique. Nous devrions avoir ces éléments au début de l'année prochaine.

Dans une deuxième étape, à partir de cette étude poussée, nous serons mieux en mesure d'identifier les mesures à prendre et les actions à entreprendre les mieux adaptées à la situation et au contexte. Pour cela, une large concertation sera engagée dont sortira un livre blanc des actions proposées. Et des actions qui, hiérarchisées par ordre de priorité, se retrouveront, avec planning et budgets associés, dans ce qui sera le véritable plan Climat, assorti d'un ferme engagement politique de notre collectivité qui sera amenée à se prononcer sur ce programme dans la première moitié de 2012.

Je tiens à préciser que la communauté urbaine n'attendra pas de disposer d'un plan Climat pour s'atteler à la tâche. Toute sa politique de transports en commun vise à réduire la consommation d'énergie et d'émissions de gaz et à développer l'usage des énergies renouvelables. Après la mise à disposition de vélos, nous étudions les possibilités qu'offrent le vélo à assistance électrique ou l'auto-partage avec des véhicules électriques. Un Schéma directeur des modes doux de déplacement est en cours de réalisation, ainsi qu'un état des besoins en transports alternatifs et une Agence locale de l'énergie qui sera la première à voir le jour en Paca.

Au titre des équipements communautaires, nous allons mettre en service la piscine des Gorguettes, à Cassis, qui est équipée de capteurs solaires qui permettront la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage de l'eau des bassins.

Qu'il s'agisse du comportement de ses agents, du fonctionnement de ses services et installations ou de l'entretien de son patrimoine, la communauté urbaine mise sur les énergies renouvelables, l'évolution des pratiques individuelles, les changements d'habitudes et le choix, chaque fois que possible, des équipements et systèmes les plus économiques en matière de consommation énergétique. Par exemple, notre station d'épuration la Géolide produit des boues qui sont séchées dans une station où les trois-quarts du biogaz issu de la fermentation de ces boues sont brûlés dans le process de séchage. Une piste prometteuse se présente avec la récupération, grâce à des échangeurs thermiques implantés dans le réseau d'assainissement, de l'énergie thermique des eaux usées qui pourrait servir à la climatisation été et hiver des bâtiments importants situés à proximité du réseau.

Mais la communauté urbaine n'est jamais qu'un relais. Elle peut développer des outils, soutenir des initiatives et des actions, modifier certaines règles administratives, mais pas se substituer à la résolution de chacun de modifier son comportement. Ces ateliers de la vulnérabilité permettent aujourd'hui de vous associer à notre démarche. Vous le serez ensuite tout au long du processus qui aboutira à la mise en œuvre du plan Climat communautaire.

Je vous remercie.